

Worldline lance un plan 2023 d'actionnariat salarié

Paris La Défense, le 12 mai 2023 – Worldline [Euronext : WLN], un leader mondial des services de paiements, annonce aujourd'hui le lancement de son nouveau plan d'actionnariat salarié réservé aux adhérents du plan d'épargne du Groupe Worldline « Boost 2023 ».

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Grèce, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan, et Turquie qui seront éligibles au plan d'épargne groupe Worldline, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités locales.

Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

EMETTEUR

WORLDLINE

Société Anonyme

Capital de 191 604 035,20 euros

Siège social : 1, Place des Degrés – Tour Voltaire – 92800 Puteaux

378 901 946 RCS Nanterre

Euronext Paris (France) – compartiment A

Action ordinaire code ISIN : FR0011981968

Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

CADRE DE L'EMISSION - MOTIFS DE L'OFFRE

Le Conseil d'administration de Worldline, agissant dans le cadre de la 35^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 9 juin 2022 (l'« Assemblée Générale »), a décidé de procéder à une émission d'actions réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne groupe Worldline dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre du développement de l'actionnariat salarié qui est un objectif du Groupe Worldline et permet ainsi de reconnaître la contribution des collaborateurs à la performance du Groupe ainsi que de leur offrir la possibilité d'être associés à la stratégie à long terme du Groupe.

TITRES OFFERTS

Dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration de Worldline du 16 décembre 2022 a approuvé le principe d'une augmentation du capital social de la Société, dans la limite de 2,5 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale, réservée aux salariés de Worldline et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Groupe Worldline (le « PEG »).

Le Directeur Général a, sur délégation du Conseil d'administration, fixé le prix de souscription des actions le 12 mai 2023 à 31,23 euros. Ce prix de souscription est égal à 80% du prix de référence (moyenne des cours d'ouverture de l'action Worldline sur le marché d'Euronext Paris lors des 20

séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription, soit 39,04 euros), soit le prix de référence diminué d'une décote de 20%.

Les nouvelles actions Worldline qui seront créées portent jouissance courante et donneront droit aux dividendes qui seraient mis en distribution par la Société à compter de la date d'émission des actions.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Bénéficiaires de l'offre sont :

- les salariés et mandataires sociaux des sociétés du périmètre de l'offre répondant aux conditions de l'article L. 3332-2 du Code du travail qui auront adhéré au PEG, justifiant d'une condition d'ancienneté de trois mois à la date de clôture de la période de souscription ;
- les retraités et les préretraités en France qui ont adhéré avant la cessation de leur activité au PEG conservent leur qualité de bénéficiaires et peuvent continuer d'effectuer des versements, sous réserve d'avoir conservé des avoirs dans le PEG.

Les sociétés du périmètre de l'offre sont :

- la Société Worldline, Société Anonyme au capital de 191 604 035,20 euros dont le siège social est situé à 1, place des Degrés – Tour Voltaire – 92800 Puteaux, et ;
- les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail qui ont adhéré au PEG et dont le siège social est établi dans les pays suivants : France, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Grèce, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan, et Turquie, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.

Formule de souscription proposée

Les bénéficiaires pourront souscrire à une formule dite « classique » avec décote de 20% et abondement dans le cadre du plan d'Epargne Groupe Worldline, au titre de laquelle les souscripteurs seront pleinement exposés aux variations du cours de l'action Worldline.

Autres conditions de souscription

- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital : la présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription : les actions seront souscrites par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), à l'exception de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Grèce et de l'Italie où les actions seront souscrites en direct.
- Abondement : les souscriptions seront abondées à raison d'une action offerte pour une action souscrite, dans la limite d'un plafond de quinze actions Worldline offertes.
- Droits de vote : les droits de vote des porteurs de parts dans le fonds commun de placement d'entreprise seront exercés aux assemblées générales de Worldline par le conseil de

surveillance du fonds commun de placement d'entreprise ou directement par les salariés souscripteurs dans les pays où les actions sont souscrites en direct.

- Plafond de souscription : les versements des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder en application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le quart de leur rémunération annuelle brute.
- Blocage des parts des fonds communs de placement d'entreprise ou des actions Worldline : les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts du fond commun de placement d'entreprise ou les actions souscrites en direct pendant une durée de cinq années (soit jusqu'au 19 juillet 2028 inclus), sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

CALENDRIER DE L'OPERATION

- Période de souscription : prévue du 15 mai 2023 au 2 juin 2023 (inclus)
- Date indicative du Règlement-livraison : 19 juillet 2023

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

COTATION

L'admission des nouvelles actions Worldline aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0011981968) est prévue à compter du 19 juillet 2023, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

MENTION SPECIFIQUE POUR L'INTERNATIONAL

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Worldline.

L'offre d'actions Worldline réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues.

Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

CONTACT SALARIES

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact indiqué dans la documentation mise à leur disposition.

RELATIONS INVESTISSEURS

Laurent Marie

T +33 7 84 50 18 90

E laurent.marie@worldline.com

Benoit d'Amécourt

T +33 6 75 51 41 47

E benoit.damecourt@worldline.com

COMMUNICATION

Sandrine van der Ghinst

T +32 499 585 380

E sandrine.vanderghinst@worldline.com

Hélène Carlander

T +33 7 72 25 96 04

E helene.carlander@worldline.com

SUIVEZ-NOUS



AVERTISSEMENTS

Le présent document contient des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que les sociétés ne peuvent ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures ou le comportement d'autres acteurs sur le marché. Les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérées comme telles. Ces déclarations peuvent se référer aux plans, objectifs et stratégies de Worldline, de même qu'à des événements futurs, des revenus à venir ou encore des synergies ou des résultats qui ne constituent pas une information factuelle à caractère historique. La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 avril 2023 sous le numéro de dépôt D.23-0371.

Les croissances organiques du chiffre d'affaires et de l'EBO sont présentées à périmètre et taux de change constants. L'excédent brut opérationnel (EBO) est présenté tel que défini dans le Document d'Enregistrement Universel 2022. Tous les montants sont présentés en millions d'euros sans décimale. Cette présentation peut aboutir à des écarts d'arrondis entre les chiffres présentés dans les différents tableaux et leurs totaux ou sous-totaux. Les objectifs 2023 sont exprimés à périmètre et taux de change constants et conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Worldline ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans ce document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur.

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de titres aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») ou au titre de la législation en vigueur dans tout Etat des Etats-Unis. Les valeurs mobilières qui pourraient être offertes dans le cadre de toute opération n'ont pas et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act ou de toutes lois sur les valeurs mobilières dans tout Etat des Etats-Unis et Worldline n'envisage pas d'effectuer une quelconque offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.